



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEUR DE CHARTREUSE

2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHATREUSE

ÉTAT DES LIEUX



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

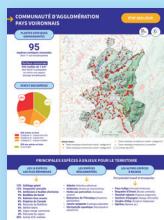
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le Symbhi, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

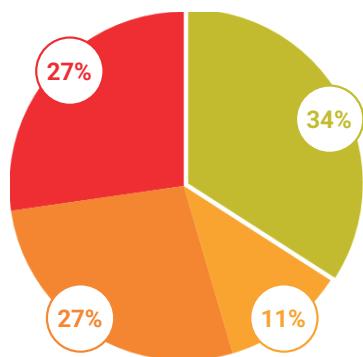
50

espèces exotiques recensées
dont 6 non envahissantes

Surface concernée

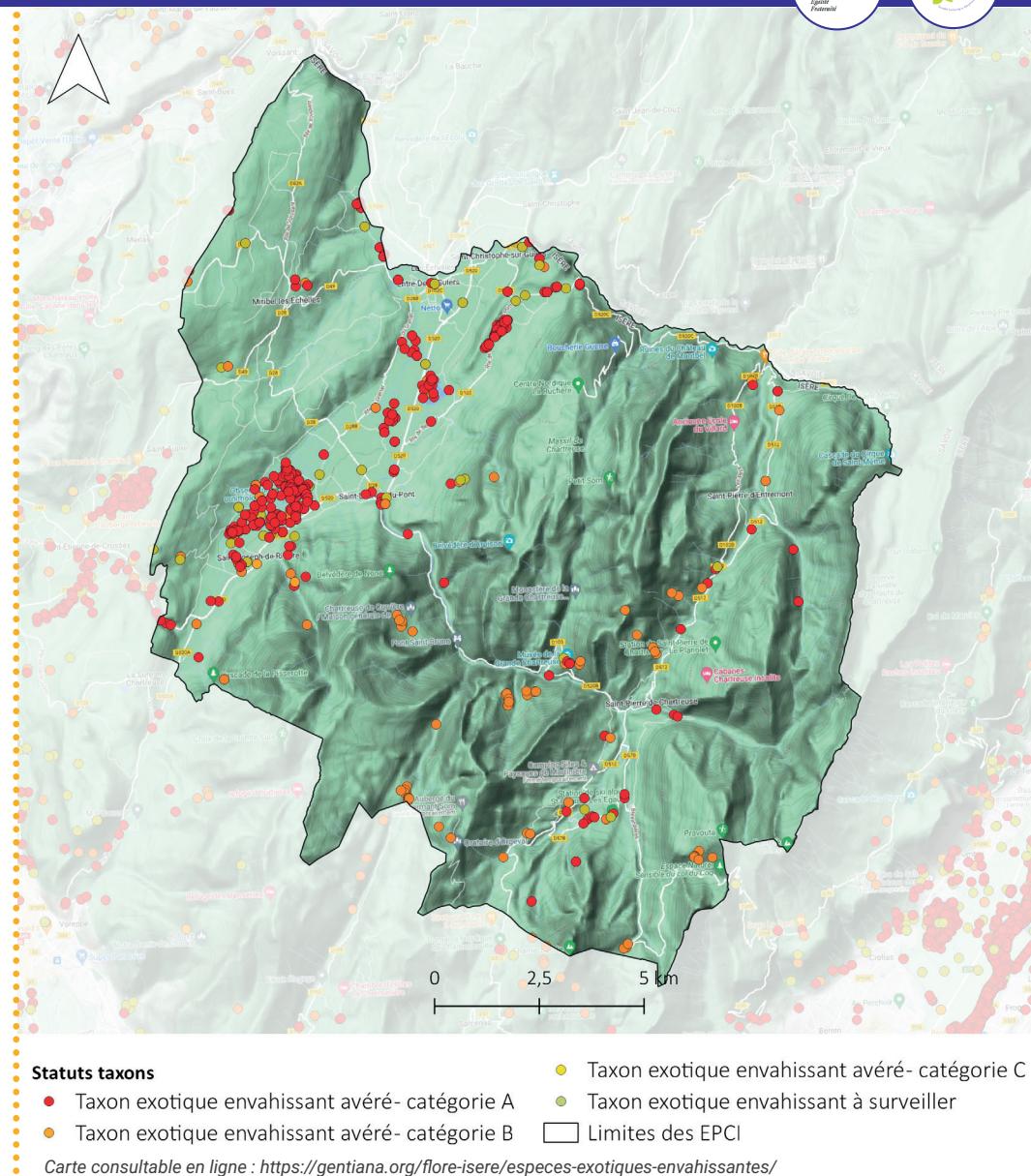
271 mailles de 1 km²
dont 33,21 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 13% Vergerette annuelle
 - 12% Solidage géant
 - 8% Lampsane intermédiaire
 - 8% Renouée de Bohême
 - 8% Buddléia de David
 - 8% Ambroisie
 - 6% Érigéron du Canada
 - 5% Mélilot blanc
 - 5% Robinier faux-acacia
 - 4% Vigne-vierge commune
 - 22% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)
 - Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
 - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Berland, la tourbière de l'Herrétang et la Zone humide « Confluence de l'Herrétang et du Guiers »
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, prairies d'intérêt	Confluence de l'Herrétang et du Guiers
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise principalement les ourlets et les bords de route : surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les prairies de montagne	
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	ENS de la tourbière de l'Hérretang
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches	Le long du Guiers
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux d'intérêt		
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Tourbière de l'Hérretang	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)		
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés		
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt		

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES AVÉRÉES ↓

Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	7,78
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	1,11
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	18,89
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	4,44
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	3,33
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	3,33
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	1,11
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	1,11
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	20,00
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	1,11
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	2,22
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	14,44
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	21,11
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,11
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	13,33
Onagre à petites fleurs	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	C	2,22
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	5,56
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	1,11
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	1,11
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtěk & Chrtková, 1983	A	21,11
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	1,11
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	10,00
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	12,22
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	3,33
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	3,33
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	31,11
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,11
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	32,22
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	10,00

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Consoude de Russie	<i>Sympytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	1,11
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	1,11
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	3,33
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	3,33
Impatiente à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	1,11
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	11,11
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	1,11
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	7,78
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	17,78
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	11,11
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	1,11
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	6,67
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	2,22
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,11
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	1,11

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F. (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>